

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 08 JANVIER 2018 à 19H00

Présents : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PINET Martine, PELERIN Gérard, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Secrétaire de séance : BERNARD Daniel

ORDRE DU JOUR

- 2018-001 : Création d'un emploi permanent de catégorie A (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de catégorie A en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- 2018-002 : Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018-budget communal.
- 2018-003: Construction d'un équipement à vocation socio-éducative et associative, place du Champ de Mars-demande de subvention- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018.
- 2018-004 : Convention de mise à disposition d'un agent avec Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC), suite au transfert de la compétence Eau Potable.
- 2018-005 : Cession du local de garage, de type entrepôt de stockage, situé 94 rue de Saint-Antoine.
- 2018-006 : Approbation du rapport 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- 2018-007 : Avis de la commune de CHATTE sur le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau.
- 2018-008 : Indemnités d'astreinte d'un agent technique de la collectivité dans le cadre de sa mise à disposition à SMVIC (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- de **CREER** , à compter du 15/01/2018, un emploi de Directeur Général des Services, dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A, à temps complet, pour exercer les missions de direction générale des services. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel sera alors recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la nature spécifique des fonctions d'un emploi de direction. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra donc justifier d'un diplôme de niveau BAC +3 minimum et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- d'**AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater les crédits d'investissements pour les opérations suivantes du budget principal, afin de disposer de crédits supplémentaires au vu de l'état d'avancement de plusieurs opérations d'investissements, et en attendant l'adoption du budget communal 2018 :

- Opération n°19- Acquisitions diverses	19 000 €
- Opération n°12-Bâtiments scolaires	9 000 €
Soit un total de :	28 000 €

- de **SOLLICITER** auprès de l'Etat, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la programmation 2018 nécessaire à l'exécution de l'opération, « construction d'un équipement à vocation socio-éducative et associative », situé sur la place du Champ de Mars et qui permettra la coexistence de diverses pratiques socio-éducative, la pratique de l'E.P.S. et le regroupement des activités (réunions) des associations de la commune.

Le tableau de financement envisagé est le suivant :

	TOTAL	DETR 2018	TAUX	AUTOFINANCEMENT
Travaux équipement et frais TOTAL HT	1 288 823€	200 000€	20% d'un montant de dépense plafonné à 1M€	1 088 823€

- d'**APPROUVER** la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent des services techniques de la commune de Chatte à SMVIC (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté) dans le cadre de la transformation de la compétence optionnelle eau potable et assainissement collectif et non collectif en compétence facultative, à compter du 01 janvier 2018. Cette transformation de compétence, approuvée en conseil municipal de Chatte, le 04 décembre 2017, permet un transfert du service eau potable à la nouvelle communauté de communes et, dans ce sens, la mise à disposition d'un agent communal qui était plus particulièrement affecté à ce service. Celle-ci durera 6 mois, de janvier à juin 2018, dans le cadre d'un temps complet.
- de **CEDER** à la SCI des 4 érables, dont le siège social est situé à Chatte, 240 chemin des Molles, le local de garage de type entrepôt de stockage, situé 94 rue de St Antoine. Ce local dit « local BERRUYER » est cadastré B 1512 pour 152 m2 et emprise partielle de B 975 pour 536 m2, et représente une surface totale de 470 m2. Le prix de vente proposé et accepté est donc de 100 000 euros nets, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur.
- d'**APPROUVER** le rapport 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), fixant le montant des charges transférées au titre de la compétence zones d'activités économiques à SMVIC (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).
- de **DONNER** un avis très favorable au projet porté par le Département de l'Isère, l'Etat et la société AREA concernant le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau, visant à aménager à 2x3 voies l'autoroute A480 entre la bifurcation A48/A480/RN481 et l'échangeur du Rondeau et ses abords, pour en améliorer le fonctionnement, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (Ministère de la transition écologique et solidaire). Le but de cet aménagement est d'assurer un trafic fluide et un décongestionnement de l'agglomération grenobloise en terme de circulation. C'est à ce titre, et afin d'appuyer la grande Agglomération grenobloise, que SMVIC (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté) a été sollicitée pour apporter son soutien à ce projet d'aménagement et par voie de conséquence, recueille l'avis de ses communes membres.
- d'**ACCEPTER** la mise en place de périodes d'astreinte pour un agent des services techniques, mis à disposition de SMVIC (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté) par la commune de Chatte, afin d'assurer les éventuelles interventions lors des missions dévolues au titre du service intercommunal de l'eau et de l'assainissement.

La séance est levée à 19 heures 45 minutes

Le Maire
André ROUX